



PETIT GUIDE DES SPG

Ou comment développer et faire fonctionner les Systèmes participatifs de garantie

AUTEUR : CHRISTOPHER MAY (NOUVELLE-ZÉLANDE)



***PETIT GUIDE DES SPG
OU COMMENT DÉVELOPPER ET FAIRE FONCTIONNER
LES SYSTÈMES PARTICIPATIFS DE GARANTIE***

Auteur : Christopher May (Nouvelle-Zélande)

Remarque :

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la position officielle d'IFOAM.

Published in Germany by IFOAM.

© IFOAM, August 2008

The development and revision of the publication was supported by the “IFOAM-Growing Organic” program (I-GO), funded by Hivos and the Dutch Government, both from the Netherlands.

Die Deutsche Bibliothek – CIP Cataloguing-in-Publication-Data

A catalogue record for this publication is available from Die Deutsche Bibliothek

ISBN 978-3-940946-50-8

A download of the complete publication is available via the IFOAM web shop at www.ifoam.org/bookstore for a fee of 4 Euros.

PETIT GUIDE DES SPG

**OU COMMENT DÉVELOPPER ET FAIRE FONCTIONNER
LES SYSTÈMES PARTICIPATIFS DE GARANTIE**

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	iv
Définitions	v
Abréviations	vi
1 Introduction	1
2 Comment comprendre ce guide	2
3 Les éléments de base des SPG	4
3.1 La participation	4
3.2 Une vision commune	6
3.3 La transparence	7
3.4 La confiance	8
4 Comment fonctionnent les SPG	9
4.1 Les débuts – facteurs de motivation	9
3.5 L’horizontalité	9
4.2 Adopter et/ou adapte	11
5 SPG et SCI	13
6 Les caractéristiques clefs	15
6.1 Cahiers des charges et critères de conformité	15
6.2 Organisation issue de la base	16
6.3 Adapté aux petits producteurs	16
6.4 Principes et valeurs	17
6.5 Systèmes et procédures de gestion documentés	17
6.6 Mécanismes pour vérifier la conformité des producteurs	18
6.7 Mécanismes pour l’appui aux agriculteurs	19
6.8 Logos et labels	19
6.9 Des conséquences claires et définies à l’avance en cas de non-conformité	20

7	<i>Le rôle des enquêtes dans le processus d'un SPG</i>	21
8	<i>Les frais d'adhésion</i>	23
9	<i>Table 1 : Résumé des détails de base de 4 SPG</i>	24
10	<i>Leçons apprises et réflexions</i>	25
	Références	26



PETIT GUIDE DES SPG
OU COMMENT DÉVELOPPER ET FAIRE FONCTIONNER
LES SYSTÈMES PARTICIPATIFS DE GARANTIE

REMERCIEMENTS

Les producteurs biologiques et les personnes consommant des produits biologiques de par le monde ont contribué de façon directe ou indirecte au développement de ce guide. Leur engagement toujours croissant dans l'agriculture biologique a stimulé et renouvelé notre approche de la mise en œuvre des processus de garantie biologique.

Cette publication a été commanditée et financée par IFOAM au travers de son programme "IFOAM-Growing Organic" (I-GO) financé par Hivos (Pays-Bas) et par le "Fund for Sustainable Biodiversity Management" du gouvernement néerlandais, géré par Hivos et NOVIB.

Un grand merci à tous les membres, antérieurs ou actuels, du groupe de travail d'IFOAM sur les SPG pour leur travail bénévole et leurs contributions précieuses aux efforts de documentation et de développement du concept de Systèmes participatifs de garantie au sein d'IFOAM.

DÉFINITIONS

Systèmes participatifs de garantie (SPG)

Les Systèmes participatifs de garantie sont des systèmes d'assurance qualité orientés localement. Ils certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances.

Inspections par des pairs

Processus selon lequel des personnes dans des situations similaires (par exemple, ici, des paysans) évaluent les pratiques de production de leurs pairs. Le processus peut être formel ou informel.

Marchés locaux et nationaux

Les débouchés commerciaux au sein des frontières nationales. En général, « marché local » fait référence aux situations où un producteur établit un lien direct avec ses consommateurs, alors que « marché national » est un terme plus général comprenant les modes de commercialisation plus distants ou indirects (au travers d'un intermédiaire).

Producteurs

Ce terme est utilisé dans ce document pour décrire les agriculteurs mais comprend également dans certaines situations les petits transformateurs ou artisans. Dans la plupart des SPG, les matières premières utilisées pour la transformation sont produites et transformées sur la ferme par les paysans et leurs familles ou sont issues de producteurs voisins appartenant au même SPG.

ABRÉVIATIONS

CNG	Certified Naturally Grown (SPG opérant aux USA)
FAQ	Foire aux questions
IFOAM	Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique
IBS	Règles de base d'IFOAM pour la production et la préparation en agriculture biologique
MAELA	Mouvement d'agroécologie d'Amérique Latine
OFNZ	Organic Farm New Zealand (SPG opérant en Nouvelle-Zélande)
N&P	Nature et Progrès (France)
NSOP	Cahier des charges national pour les produits biologiques en Inde
SPG	Système(s) participatif(s) de garantie
TF	Task Force
USDA	United States Department of Agriculture (l'équivalent du ministère de l'agriculture aux Etats-Unis)

1 INTRODUCTION

La terminologie et le cadre de pensée décrivant les systèmes participatifs de garantie (SPG) se sont développés à la suite de l'atelier sur la certification alternative organisé par IFOAM et MAELA au Brésil en 2004. Lors de cet atelier, les participants ont discuté du fonctionnement des différents systèmes de certification biologique « alternative » de par le monde et ont identifié et mis en avant leurs caractéristiques communes. Grâce à cet événement, une stratégie a été mise en place pour faire évoluer le concept de ce qui est maintenant connu sous le nom de « systèmes participatifs de garantie ». Le terme SPG fait référence à une caractéristique commune de la plupart de ces systèmes « alternatifs » à savoir la participation active des producteurs, et autres acteurs intéressés, dans le processus de garantie biologique. Les SPG fournissent un cadre facilitant les activités de commercialisation collective ainsi que des activités variées de renforcement de la communauté locale.

La dynamique de caractérisation et de promotion des SPG lancée au cours de l'atelier de 2004 a donné lieu à la formation d'un groupe de travail IFOAM sur ces questions. Depuis 2004, IFOAM et MAELA travaillent à promouvoir le développement des SPG.

De plus en plus de personnes de par le monde soutiennent l'idée que les SPG constituent un mécanisme crédible, pertinent et économiquement accessible au moyen duquel les producteurs peuvent fournir une garantie biologique aux consommateurs. IFOAM et MAELA ont soutenu ce processus de reconnaissance pour faire en sorte que les producteurs biologiques aient accès aux options de garantie biologique les mieux adaptées à leurs besoins. Les SPG sont maintenant reconnus comme une option viable de garantie biologique pour les marchés locaux, au même titre que la certification individuelle par tiers.

Des SPG opèrent déjà avec succès au Brésil et dans d'autres pays d'Amérique Latine, ainsi qu'aux Etats-Unis, en Inde, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud et en Europe. De nouveaux SPG sont en développement en Afrique de l'Est et en Australie. Ce guide contient des exemples tirés de ces modèles pour illustrer les caractéristiques variées des différents SPG.

Ce guide illustre les points communs à ces nombreux SPG. Il est recommandé de le lire conjointement avec la publication IFOAM « Les systèmes de garantie participatifs – Etudes de cas du Brésil, de l'Inde, de Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis » et avec la partie « Foire aux questions » de la section SPG du site Internet d'IFOAM.

2 COMMENT COMPRENDRE CE GUIDE

Les SPG se sont développés indépendamment dans différents pays et contextes culturels, en réponse aux problèmes variés rencontrés par les producteurs biologiques. Même si ces SPG se sont développés de façon indépendante et pour différentes raisons, et s'ils mettent en oeuvre de façons diverses leurs processus de garantie biologique, ils présentent un certain nombre de **caractéristiques communes**. Ces points communs comprennent : un cahier des charges biologique, un engagement des producteurs, un système et des procédures de gestion documentés, des mécanismes pour vérifier la conformité des producteurs, un logo et label, ainsi que des conséquences bien définies en cas de non-conformité.

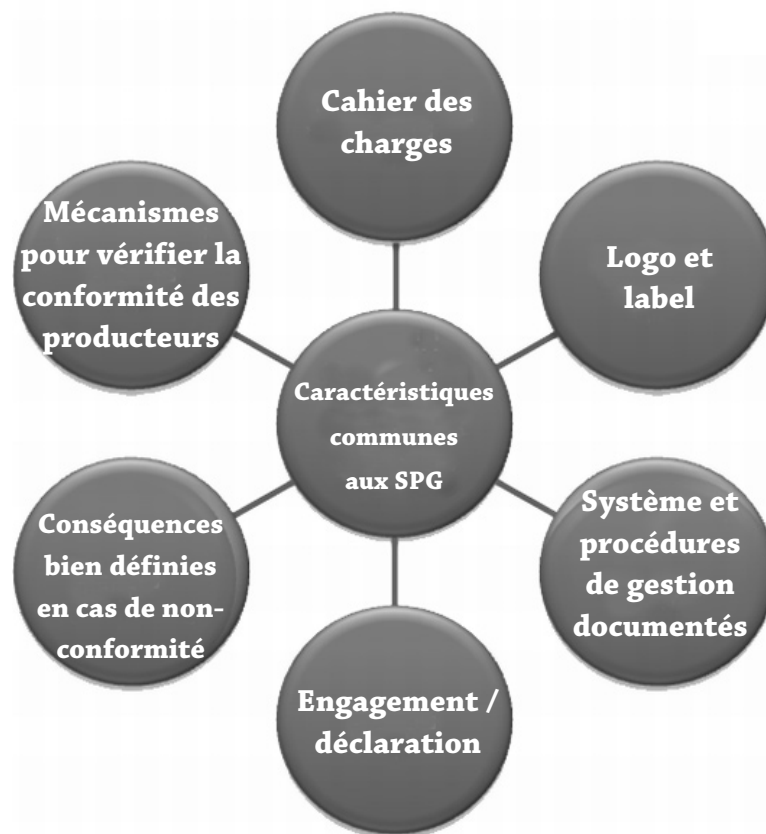


Diagramme 1 : Caractéristiques communes aux SPG

Ces caractéristiques communes, ayant évolué séparément et dans des circonstances complexes et variées, sont maintenant reconnues comme les indicateurs de base utilisés dans la description et l'identification des SPG. Le degré de documentation des différentes caractéristiques peut varier en fonction du SPG.

En raison du grand nombre d'approches différentes au développement et à la mise en oeuvre de ces différentes caractéristiques, il n'est pas possible (et ce n'est pas non plus l'intention de ce guide) de prescrire une approche unique. Ce document a pour objectif de

décrire la façon dont les SPG ont été développés et mis en œuvre dans différentes situations de par le monde, notamment en s'appuyant sur les modèles de SPG documentés au Brésil (Ecovida Agroecology Network), aux États-Unis (Certified Naturally Grown), en Inde (Keystone Foundation) et en Nouvelle-Zélande (Organic Farm New Zealand).

Il est important de réaliser que les SPG, comme tout autre système de garantie de la qualité, doivent être dynamiques et par conséquent toujours ouverts à la critique et disposés au changement. Ecovida décrit ce processus dans son manuel, où il est écrit qu'« il est toujours bon de se rappeler que les règles décrites ici ne sont pas apparues du jour au lendemain mais sont le résultat de discussions intenses entre les acteurs clés impliqués dans le processus de développement du SPG ». L'impact de ce processus se note dans la façon dont Ecovida a reconnu les différences régionales et continue de perfectionner son système, permettant ainsi une amélioration continue de ces méthodes de certification.

3 LES ÉLÉMENTS DE BASE DES SPG

Les SPG reposent sur un certain nombre **d'éléments de base**, comprenant une approche participative, une vision commune, de la transparence et de la confiance.

3.1 La participation

La participation est une composante essentielle et dynamique des SPG. Les acteurs clefs (les producteurs, les consommateurs, les commerçants et les négociants et d'autres acteurs tels que les ONG) sont impliqués dans la conception et la mise en œuvre du SPG. Pour le fonctionnement d'un SPG, les acteurs (y compris les producteurs) sont impliqués dans le processus de prise des décisions concernant le fonctionnement du SPG lui-même.

En plus d'être impliqués dans les mécanismes du SPG, les acteurs, en particulier les producteurs, sont impliqués dans un processus structuré d'**apprentissage continu**, qui les aide à améliorer leurs pratiques. Ce processus est en général coordonné par le SPG (par un comité ou un coordinateur désigné à cet effet) ou, dans certaines situations, par une ONG de soutien. Le processus d'apprentissage est en général très orienté sur la pratique et peut inclure des visites ou sessions sur le terrain.

Les points suivants sont importants concernant les sessions d'apprentissage :

- Ces occasions d'apprentissage font partie intégrante du fonctionnement du SPG et en sont une composante essentielle, et
- Les personnes participant à ces sessions sont enregistrées au moyen d'un registre de participation.

Dans les situations où les producteurs ne sont pas capables de lire et d'écrire, des mécanismes doivent être mis en place pour impliquer ces producteurs de manière appropriée à leur culture et à leur situation. Il peut s'agir de pratiques culturelles spécifiques exprimant la solidarité de groupe, d'activités graphiques ou manuelles, etc. Dans tous les cas, les mécanismes choisis doivent convenir à la situation locale.

Le concept de participation incarne le principe de **responsabilité collective** dans la garantie de l'intégrité biologique du SPG. Cette responsabilité collective est exprimée au travers de :

- La propriété partagée du SPG,
- L'engagement des acteurs dans le processus de développement,

- La compréhension du fonctionnement du système par tous,
- La communication directe entre les producteurs, les consommateurs et les autres acteurs.

Ces différents aspects contribuent à la mise en place d'une approche basée sur l'intégrité et la **confiance**. Un outil important pour promouvoir cette confiance est d'avoir des processus opérationnels transparents (envers tous les acteurs). Ceci comprend la transparence au niveau de la prise de décision, un accès facile à la base de données, et, lorsque cela est possible, l'ouverture des fermes aux visites des consommateurs.

Qui participe et comment?

Différentes personnes et différents groupes ont des aptitudes, des connaissances techniques et un accès aux ressources différents et peuvent donc jouer des rôles différents dans le développement et la gestion d'un SPG. L'important est que les producteurs soient directement impliqués dans le modèle opérationnel de prise de décision (sur l'attribution de la certification) et soient mis en position d'acteurs essentiels. Ils peuvent être impliqués directement ou être représentés au travers de personnes élues par eux. La façon dont cela fonctionne dépend des circonstances locales. Dans l'idéal, les consommateurs sont aussi activement impliqués dans le SPG mais leur niveau d'activité va dépendre de facteurs tels que la distance au marché, le mode de commercialisation du produit (en vente directe ou indirecte), le degré d'organisation des groupes de consommateurs et leur aptitude et intérêt pour la participation. Dans de nombreux groupes de SPG, les consommateurs sont membres du SPG, non seulement acheteurs des produits mais également engagés dans la prise de décision et la gestion du SPG. Dans l'ensemble, il est important que les liens entre producteurs et consommateurs soient créés et renforcés autant que possible.

Les questions clés à se poser pour le groupe responsable de coordonner le développement du SPG sont :

« Qui sont les acteurs clés ? »

« Avons-nous fait tout notre possible pour faire en sorte que tous les acteurs clés soient capables de participer au processus de développement du SPG ? »

Ron Khosla de Certified Naturally Grown (CNG, USA) écrit : “ Une de nos forces est que nous n'avons pas abandonné l'ambition d'impliquer le plus grand nombre de personnes possible dans la conception du programme. Même lorsque les premiers efforts pour obtenir des feedbacks ont été rejetés (les alternatives au statut quo sont souvent initialement rejetées), vous ne devez pas cesser d'essayer d'impliquer les autres personnes, même lorsqu'elles rejettent votre idée au départ. A long et même à moyen terme, il est bénéfique que le plus grand nombre de personnes aient été impliquées et peuvent maintenant soutenir nos efforts, ce qui est aussi important que

l'idée ou le programme lui-même.

Si les consommateurs ne sont pas directement impliqués dans le SPG, pouvons-nous nous considérer comme un SPG?

Les consommateurs et les producteurs ont des intérêts complémentaires. Les uns produisent les produits biologiques et les autres les achètent et les consomment. Par conséquent, l'idée d'impliquer les consommateurs présente de nombreux avantages et est une caractéristique de nombreux SPG. Ces bénéfices incluent :

- L'engagement conjoint des producteurs et des consommateurs qui renforce la crédibilité du SPG et élargit les opportunités commerciales des produits certifiés.
- Les consommateurs peuvent aider à répartir la charge de travail de gestion du SPG, fournir une expertise précieuse en matière de gestion et peuvent aussi appuyer le processus d'inspection par des pairs (visites de fermes).
- Au travers de leur implication dans le SPG, les consommateurs réalisent la valeur de la production biologique et sont plus enclins à payer un prix juste au producteur.

Dans le SPG Ecovida (au Brésil), les consommateurs peuvent être membres du comité d'éthique qui suit les activités du SPG, y compris le processus d'inspection. Dans le SPG Organic Farm New Zealand, les consommateurs peuvent être membres, membres des comités et également participer au processus d'inspection.

Du fait des circonstances variées, il n'est pas toujours possible d'impliquer les consommateurs directement dans le SPG. L'important est que le principe d'implication des acteurs clés soit compris est appliqué autant que possible.

Les producteurs peuvent être réticents à une trop forte participation des consommateurs dans le SPG s'ils pensent que les intérêts des consommateurs vont conduire à une baisse des prix pour leurs produits. Cependant, il existe des moyens de limiter ce phénomène :

- Impliquer dans le développement du SPG tous les acteurs engagés et convaincus de ses principes dès le départ.
- S'assurer que le rôle de tous les acteurs, y compris les consommateurs, soit clairement défini et couvre leurs droits de vote, leurs responsabilités, etc.

3.2 Une vision commune

Par vision commune on entend le fait que les acteurs clés (producteurs, ONG, église, négociants, consommateurs et même gouvernement) soutiennent collectivement les principes à la base des objectifs du SPG. Ces principes sont utilisés pour guider à la fois le choix du cahier des charges et les règles de fonctionnement du SPG. La vision peut comprendre des objectifs liés

à la production biologique ainsi que des objectifs de qualité, de justice sociale, de commerce équitable, de respect des écosystèmes, d'autonomie des communautés locales, de mise en valeur des particularités culturelles, etc.

«Tout le monde a le droit de savoir ce qu'ils mangent... Seuls, nous pouvons peu de choses, mais ensemble, en coopération, nous pouvons bâtir quelque chose de plus fort et plus large» Ecovida.

«Nous reconnaissons que l'esprit de la bio implique une compréhension profonde, une empathie et une acceptation de la beauté et de la complétude de notre planète et du potentiel de l'espèce humaine à travailler la terre...» Bryanston Organic Market, Afrique du Sud.

La façon dont les acteurs expriment cette vision collective varie selon les circonstances locales et selon la façon dont les différents groupes d'acteurs sont impliqués. Par exemple :

- Les acteurs d'un SPG peuvent exprimer leur adhésion à cette vision dès le départ au travers de leur participation et leur soutien au processus de conception du SPG et plus tard en devenant membres du groupe. Il peut s'agir d'un engagement plus ou moins officialisé, par exemple, via la signature d'un document d'adhésion incluant un énoncé de la « vision ».
- Chacun des acteurs d'un SPG peut adopter la vision commune en l'incluant dans la vision de leur propre organisation.
- En produisant ou en consommant les produits biologiques.
- La vision peut être communiquée aux consommateurs via l'étiquetage et la publicité ou directement au niveau du point de vente.

C'est au travers d'un processus de développement participatif que la vision s'articule et se décide collectivement.

3.3 La transparence

La transparence se crée du fait que tous les acteurs, y compris les producteurs et les consommateurs, savent exactement comment fonctionne le système de garantie, y compris le cahier des charges, les procédures de certification et le processus de prise de décisions. **Ceci ne veut pas dire que chaque détail doit être connu par tout le monde, mais plutôt que les gens aient au moins une compréhension de base du fonctionnement du système ou qu'ils aient un moyen d'acquérir l'information s'ils le souhaitent.**

La transparence est améliorée par les moyens suivants :

- En ayant des systèmes clairement définis et bien documentés.
- Par un accès public à la documentation et aux informations concernant le SPG telles que la liste des producteurs certifiés et des détails sur leur ferme et sur les éventuelles

non-conformités. Ces informations peuvent être rendues publiques sur un site Internet, au travers de bulletins publics, lors de réunions des acteurs ou, comme par exemple en Inde, où les acteurs ont développé une base de données accessible via SMS. Le site Internet d'IFOAM contient des exemples de ces différents documents pouvant être utilisés comme modèles.

Au niveau de la base, la transparence est assurée au travers de la participation active des producteurs dans le processus de garantie biologique, ce qui comprend :

- L'échange d'informations lors des réunions et ateliers,
- La participation aux inspections internes (visites de ferme),
- L'implication des producteurs dans la prise de décisions.

3.4 La confiance

Parce que les SPG sont fondés sur une base d'intégrité, ils reposent sur l'idée que les producteurs sont dignes de confiance et que le système de garantie biologique est une expression et vérification de cette confiance. Cette confiance émane du fait que les acteurs clefs développent collectivement leur vision commune et ensuite continuent à affiner et renforcer leur vision collective au travers du SPG.

La façon dont cette confiance se matérialise va dépendre entièrement de facteurs culturels spécifiques au groupe.

Le concept de **confiance** part du principe que le producteur individuel est attaché à la protection de la nature et de la santé des consommateurs et pense sincèrement que le mode de production biologique est le moyen d'y parvenir.

Les mécanismes suivants permettent aux producteurs d'exprimer qu'ils sont dignes de confiance:

- Une poignée de main ou une déclaration individuelle validée par une signature, éventuellement effectuée en public.
- Là où les producteurs sont organisés en groupes, la conscience individuelle mais aussi la conscience collective peuvent être exprimées au travers d'une expression collective d'attachement à la vision (expression qui peut être écrite ou orale). Dans le cas de l'Inde (Indian Organic Labelling Scheme), le processus d'expression collective est filmé et archivé.

Quel que soit le processus choisi, il doit être décidé par et avec les acteurs clefs. Les archives documentant ce processus doivent être accessibles et consultées comme toute autre documentation officielle traitant d'un événement ou d'un contrat écrit.

3.5 L'horizontalité

Les SPG ont pour intention de n'être pas hiérarchisés. Ceci se reflète dans la structure démocratique d'ensemble et dans la responsabilité collective du SPG :

- En partageant et alternant les responsabilités entre les membres du groupe,
- En impliquant directement les producteurs dans des inspections réciproques de fermes,
- En assurant la transparence dans les processus de décision

4 COMMENT FONCTIONNENT LES SPG

4.1 Les débuts - facteurs de motivation

Dans la plupart des situations, les SPG naissent lorsqu'un groupe de personnes se rassemblent en voyant les avantages d'avoir un système de garantie biologique propre. Cette garantie biologique permet une identification des produits sur les marchés locaux, n'est pas contrainte par les exigences de conformité et les coûts de la certification par tiers qui s'adresse, elle, en général, aux marchés anonymes et aux filières longues. Les autres facteurs de motivation comprennent :

- Une envie de réduire la bureaucratie du processus de garantie biologique,
- Un désir de promouvoir l'équité et la justice sociale tout au long de la filière,
- Un besoin de promouvoir les valeurs communautaires, le rôle des femmes dans la communauté et le potentiel de l'agriculture biologique en matière de développement communautaire.

La structure de groupe peut fournir le cadre au travers duquel coordonner les activités de commercialisation collective et de renforcement des liens sociaux.

La plupart des producteurs individuels rejoignent un SPG car ils veulent vendre leurs produits biologiques localement (souvent via un marché de producteurs ou un magasin local) et ils ont besoin d'un label. Un SPG peut fournir un moyen abordable d'obtenir un tel label. Les avantages liés à l'appartenance au groupe peuvent aussi être importants, notamment lorsque le SPG existe depuis un certain temps et que les bénéfices se font pleinement sentir.

Par conséquent, pour les ONG, le facteur de motivation initial est souvent l'opportunité de soutenir le développement d'un SPG au travers duquel les objectifs de développement communautaires peuvent être atteints, alors que la plupart des producteurs voient, eux,

d'avantage l'opportunité d'accéder aux marchés et de s'assurer de meilleurs prix de vente pour leurs produits.

- Dans le cas d'Ecovida (Brésil), il y a eu un fort élan à caractère socio-économique à la base du développement du SPG, centré autour de l'idée de justice sociale pour les ruraux pauvres fournissant un accès aux marchés et une alternative à l'agriculture commerciale et industrielle à grande échelle. Le processus de développement du SPG a été soutenu par des ONG, le gouvernement régional, l'église, des coopératives alimentaires et des groupes de producteurs. Le SPG a été formalisé en 2001. Le cahier des charges du réseau Ecovida est tiré du secret no.007 développé par le ministère de l'agriculture du Brésil et le réseau Ecovida. Le réseau Ecovida promeut l'idée qu'une production biologique est une production qui va au delà des exigences techniques et tient compte des principes agro-écologiques, de la protection de l'environnement et de la production d'aliments sains.
- Dans le cas de OFNZ, la motivation a été largement économique. En effet, les agriculteurs voulaient un label biologique pour le marché local mais n'avaient pas les moyens de payer la certification par tiers offerte pour les exportations vers l'Europe, le Japon ou les Etats-Unis. Une ONG (la Soil and Health Association) a facilité le développement du processus avec le soutien financier du gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Le processus de développement a inclus une série d'ateliers dans tout le pays, ce qui a conduit au développement d'un modèle conceptuel pour le SPG. Ce modèle a ensuite été testé sur 5 sites pilotes et inauguré officiellement en 2002 (www.ofnz.co). OFNZ a adopté le cahier des charges de l'organisme certificateur BioGro NZ (accrédité par IFOAM) en ce qui concerne les règles de production mais a développé son propre ensemble de procédures de certification.
- Pour CNG (Etats-Unis), la nécessité d'un SPG s'est faite sentir lorsque l'USDA (département de l'agriculture des Etats-Unis) a décidé de contrôler l'utilisation du terme « biologique ». De nombreux petits producteurs se sont retrouvés dans l'impossibilité d'utiliser le terme « biologique » n'étant pas certifiés officiellement. Pour eux, le besoin s'est donc fait sentir de développer un système pour que leurs produits soient reconnus sur le marché. L'ONG (www.naturallygrown.org) a inauguré leur SPG en 2002 après une longue période de consultation avec les acteurs clés. CNG a adopté le cahier des charges de l'USDA.
- En Inde, l'impulsion est partie des ONG impliquées dans des thématiques plus larges de développement communautaire et d'agriculture biologique. Elles ont réalisé le potentiel des SPG à fournir un label de garantie biologique à des millions de producteurs pauvres. Elles ont créé le PGS Organic India Council (www.pgsorganic.in). Le conseil a adopté le cahier des charges national de l'Inde pour les produits biologiques et développé un

model de SPG qui a été testé par 4 organisations dans plusieurs régions du pays et a été finalement inauguré en 2007.

- En France, Nature et Progrès (N&P) a mis en place un SPG dans les années 80 avant même la reconnaissance officielle de l'agriculture biologique en France et en Europe. Le système a été établi comme un système de garantie biologique à base locale. Plus tard, le système s'est retrouvé exclus (non conforme) par la réglementation biologique officielle Européenne du fait de la norme de certification EN NF 45011. Depuis lors, N&P ne peut utiliser que la reconnaissance acquise auprès des consommateurs du fait de son influence historique, de son cahier des charges plus stricte (que la norme CEE n°2091/92), de son code d'éthique global et de son SPG. Les producteurs de N&P n'ont pas accès aux aides à la conversion ni aux subventions réservées à la production biologique. Ils ne peuvent pas non plus vendre leurs produits aux magasins biologiques ou aux transformateurs biologiques et n'ont pas le droit d'utiliser le terme « Agriculture biologique ». Pour ces raisons, la moitié des producteurs de N&P sont aussi certifiés officiellement (certification par tiers) en plus de leur certification par le SPG. En 2005, IFOAM a initié un projet pilote de certification collective en Europe pour tester si la certification par tiers en groupe (au travers d'un système de contrôle interne) pouvait être une option pour certains producteurs biologiques Européens. N&P a participé au projet avec le groupe régional du Tarn en testant la mise en place d'un SCI en plus de leur SPG existant.

4.2 Adopter et/ou adapter

Compte tenu du fait qu'il existe de nombreux exemples de SPG mis en œuvre avec succès de part le monde avec des systèmes bien documentés, la question qui se pose pour les nouveaux groupes désirant démarrer un SPG est : est-il plus judicieux de concevoir leur propre système à partir de rien ou d'adopter et d'adapter l'un des systèmes existants?

Quelle que soit l'approche choisie, il y aura beaucoup de travail à faire.

Au moment de décider du **cahier des charges**, il est important de distinguer les **règles de production** des **normes et critères de conformité** (procédures de certification). Certains cahiers des charges comprennent les deux aspects alors que d'autres se limitent aux règles de production.

- Les règles de production décrivent les facteurs liés aux intrants et à la gestion générale de l'environnement de la production biologique.
- Les critères de conformité décrivent les exigences pour la demande de certification et l'adhésion, le processus de garantie biologique, les exigences en matière de documentation et les sanctions liées aux non-conformités.

Les cahiers des charges nationaux contiennent souvent uniquement les règles de production, alors que la réglementation européenne, par exemple, contient à la fois les règles de production et les critères de conformité qui décrivent les exigences liées à la certification comme le font les cahiers des charges des organismes certificateurs. Plusieurs SPG ont adopté leur cahier des charges national et conçu leurs propres critères de conformité adaptés à leur situation propre. Lorsqu'il n'y a pas de cahier des charges national disponible, les règles de base d'IFOAM peuvent être utilisées pour la création d'un cahier des charges spécifique.

La ou les cahiers des charges nationaux ont une portée légale ou réglementaire, ils peuvent aussi contenir des normes qui restreignent ou contrôlent l'utilisation du terme "biologique". Dans ce cas, la situation se complique pour les SPG. Les options suivantes peuvent être utilisées pour contrer ce problème :

- Faire pression sur les décideurs politiques pour qu'ils acceptent une modification des termes de la loi de façon à laisser la porte ouverte aux SPG.
- Suivre l'exemple de CNG (aux Etats-Unis) et utiliser d'autres termes pour décrire le SPG sans inclure le terme « biologique » (par exemple « production naturelle certifiée »).

Le scénario le plus probable pour un nouveau SPG est d'adopter un mélange des éléments pris dans différents SPG afin de répondre le mieux possible à la situation. Mais que vous adoptiez ou adaptiez ces éléments, le processus de développement du SPG doit être imprégné de participation collective des acteurs clés et le système doit être testé et évalué par ces acteurs avant d'être adopté définitivement.

La mise en oeuvre-test vous permettra :

- D'identifier et de combler les lacunes de vos aptitudes et de votre système (administration, gestion et aptitudes techniques),
- D'évaluer la charge de travail administratif et la modifier si nécessaire,
- De développer votre compréhension du processus de garantie biologique et des rôles et responsabilités des acteurs clés dans le processus,
- De consolider le sentiment des acteurs clés de s'être approprié le SPG au travers de leur participation dans la phase de test.

Apprendre des autres SPG – n'ayez pas peur de demander conseils aux personnes actives dans des SPG déjà existants. La plupart des personnes impliquées dans un SPG apprécient particulièrement de partager leur expérience.

5 SPG ET SCI

Les SPG et les SCI (systèmes de contrôle interne) peuvent être complémentaires.

Quelle est la différence entre les SPG et la certification biologique par tiers ?

- D'un point de vue philosophique, les différences entre les SPG et les SCI se reflètent dans la place accordée à la participation et à l'horizontalité. Ecovida décrit la certification SPG comme partie intégrante « d'un processus large qui commence avec la conscience de chaque producteur... Cette conscience se développe en une conviction ». Cette conviction est activement renforcée par un engagement des acteurs clefs dans un processus holistique. Même si les SCI essayent aussi parfois de susciter une éthique collective, le processus est plus mécanique. Le processus est mis en place avec l'aspiration qu'avec le temps, la conviction philosophique du producteur se développera. Le processus est en général impulsé par des ONG extérieures ou des exportateurs. Le système est orienté vers les marchés d'exportation pour des productions tels que le café, que les producteurs eux-mêmes ne consomment souvent pas, et n'incluent souvent pas les productions que les paysans cultivent pour le marché local telles que les fruits et légumes. En comparaison aux SCI, les SPG sont focalisés sur l'approvisionnement en nourriture des marchés locaux dans les situations où la plupart du temps les producteurs et les consommateurs sont engagés directement dans la vente et l'achat (sur les marchés de producteurs ou au travers de coopératives). Au contraire, avec les SCI, les produits sont généralement vendus sur des filières longues, les producteurs n'ayant pas la possibilité de visiter le point de vente final. Les produits eux-mêmes sont souvent transformés et mélangés avec des produits d'autres provenances de sorte que le lien avec le producteur devient invisible.
- D'un point de vue technique, les SCI et les SPG ont des similarités : ce sont tous les deux des outils de certification collective avec des cahiers des charges et autres critères, des moyens de vérification de la conformité, des procédures de gestion documentées, un engagement des producteurs et l'utilisation d'un label. Mais il y a aussi des différences entre les SCI et les SPG. Il n'existe pas un unique ensemble de règles s'appliquant à tous les SPG, les acteurs clefs sont autant que possible impliqués dans la conception et la mise en œuvre du SPG et propriété et le contrôle du processus sont assurés par le groupe lui-même et non pas une entité extérieure comme c'est le cas avec la certification par tiers.

Les autres différences comprennent :

- Un désir des SPG de minimiser la paperasse. Ceci est facilité par le fait que les SPG n'ont en général pas pour ambition d'assurer un contrôle des flux de produits au delà de la ferme.
- La certification par SPG porte sur l'ensemble de la ferme et non pas une production en particulier.
- Les producteurs en SPG détiennent leur propre certificat individuel (alors que dans un SCI le certificat appartient à l'ensemble du groupe, voir au transformateur ou négociant achetant les produits certifiés)
- Les producteurs en SPG peuvent commercialiser leurs produits indépendamment.
- Les consommateurs ou acheteurs sont souvent impliqués dans un SPG, alors qu'ils ne sont généralement pas impliqués dans un SCI.

Dans le cas d'un SCI tourné vers l'export, les exigences initiales en terme de travail administrative et d'infrastructure sont largement plus exigeantes et ne permettent pas facilement une évolution étape par étape de l'infrastructure et de la documentation. Par conséquent, les SPG peuvent émerger à partir d'initiatives locales où les ressources sont limitées mais l'enthousiasme élevé, alors que les SCI nécessitent à la fois un soutien technique et des ressources financières importantes pour couvrir les coûts de la mise en place de l'infrastructure nécessaire et le payement des charges de l'organisme certificateur.

6 LES CARACTÉRISTIQUES CLEFS

Les SPG sont caractérisés par les caractéristiques ou composantes qui suivent.

6.1 Cahiers des charges et critères de conformité

Il est nécessaire d'avoir un niveau de référence à partir duquel l'intégrité biologique peut être mesurée. Lorsque ce niveau de référence est basé sur des règles de production biologiques largement reconnues, il acquiert une certaine crédibilité. A partir de ce point de référence, un SPG peut être reconnu et intégré dans la famille plus large des SPG. Ces règles de production sont en général basées sur les Règles de base d'IFOAM (cas d'Ecovida), le Codex, le cahier des charges de l'USDA (cas de CNG), la réglementation japonaise ou européenne, ou un cahier des charges national (dans le cas de l'Inde). Dans certains cas, les règles sont basées sur l'adaptation du cahier des charges d'un certificateur reconnu.

Les critères de conformité qui décrivent et définissent la façon dont les producteurs prouvent leur conformité au cahier des charges doivent être acceptés par tous les acteurs clés impliqués dans le SPG. Ce processus peut demander un peu de temps mais il est important, car la participation des acteurs va leur permettre de s'approprier le SPG et de renforcer leur engagement. Par exemple, les producteurs peuvent se voir demander de participer au processus d'inspections mutuelles de fermes (ou « inspections internes »). Il est important de tester d'abord ce processus pour identifier les éventuels problèmes socioculturels qui peuvent compliquer le processus, en discuter, et si besoin modifier le concept.

Il se peut que le cahier des charges soit un document long et compliqué et que les producteurs ne le lisent pas en détail. Cependant, il est vital :

- Qu'ils aient conscience de ce qu'implique ce cahier des charges,
- Qu'ils aient accès aux principes et messages clés de ce cahier des charges, et
- Qu'ils aient accès à une copie du cahier des charges complet.

Dans la plupart des SPG, un résumé du cahier des charges est préparé et donné à tous les producteurs dans une langue qu'ils peuvent facilement parler et lire, ou leur est présenté de telle façon qu'ils puissent comprendre ses implications. Ce document accompagne en général la déclaration des producteurs. Si les producteurs ne sont pas capables de lire et écrire, d'autres mécanismes doivent être utilisés pour leur communiquer et leur faire comprendre les détails du cahier des charges. Souvent, des ateliers et approches pratiques sont utilisés pour décrire aux producteurs les points clés et les encourager à discuter de ces points. Il est aussi important

de mettre à leur disposition des personnes contact : les producteurs doivent comprendre l'importance de communiquer les non-conformités qu'ils ont pu observer. Ils doivent aussi avoir accès facilement à une personne à même de leur fournir un appui technique. Cette personne peut être une personne vivant dans le même village ou visitant la communauté régulièrement. Même si les téléphones portables peuvent s'avérer utiles dans certaines situations, il semble que les rencontres physiques soient le moyen le plus efficace pour partager l'information.

Faire le lien avec les SCI

L'utilisation de cahiers des charges issus ou dérivés de cahiers des charges reconnus sur le plan international présente des avantages, notamment dans les situations où un producteur certifié via un SPG souhaite aussi vendre une partie de sa production sur le marché d'exportation et nécessite donc un lien vers la certification part tiers, soit en tant qu'individu soit en tant que membre d'un SCI. Si le cahier des charges utilisé est similaire à celui d'un organisme certificateur, cela facilite la transition depuis le SPG vers la certification par tiers. Dans certains cas, les SPG et les organismes certificateurs ont pu se mettre d'accord et mettre en place les dispositions nécessaires pour permettre cette transition. Ces dispositions peuvent inclure le partage du travail de documentation et dans certains cas un audit partiel du SPG par l'organisme certificateur. Dans les situations où un SPG prévoit dans le future d'impliquer un organisme certificateur pour la partie export, il peut être judicieux de l'impliquer dès le stade de conception du SPG. Ceci peut favoriser la confiance et nouer une relation de coopération. Mais c'est aux acteurs du SPG de décider de ce développement. Il est important que les acteurs du SPG conservent le pouvoir de décision dans ce processus, car il y a toujours un danger, lorsqu'un organisme certificateur est impliqué, même avec les meilleures intentions, qu'il finisse par introduire des idées et des exigences appartenant à l'approche de certification par tiers.

6.2 Organisation issue de la base

Dans les SPG, l'implication de « la base » se réfère aux acteurs les plus impliqués dans la production et la consommation des produits du SPG. Un SPG, autant que possible, sera construit via des initiatives locales avec et pour les personnes qui en seront les futures bénéficiaires. Ceci ne veut pas dire que dans certaines situations un organe gouvernemental ou une organisation externe ne peuvent pas être impliqués ou même conduire le processus au départ mais plutôt que les acteurs de la base devront faire partie intégrante du processus de développement et de la mise en œuvre.

6.3 Adapté aux petits producteurs

Qu'est-ce qu'un petit producteur? Il existe de nombreuses définitions du « petit producteur » qui peuvent être appliquées à différentes situations socio-économiques et culturelles. En général, un petit producteur est l'un des millions de producteurs de par le monde qui produisent des

petits volumes de produits en comparaison des gros producteurs. Alors que beaucoup de gérants de SCI utilisent le critère de l'UE pour définir un petit producteur dans le cadre de leur certification par tiers, il n'existe pas un critère unique dans le cadre des SPG et la plupart des acteurs impliqués dans les SPG pensent qu'ils ne devrait pas y avoir de critère spécifique définissant le petit producteur.

Les SPG sont particulièrement adaptés aux petits producteurs parce qu'ils sont conçus pour être appropriés sur le plan culturel, accessibles économiquement et adaptés en terme d'exigences administratives et des procédures employées.

6.4 Principes et valeurs

Les SPG se caractérisent par des principes et des valeurs clairement définies, documentés, et qui peuvent être exprimés au travers du cahier des charges, du manuel opérationnel, de réunions publiques ou de la déclaration du paysan. Ces principes et valeurs peuvent inclure le commerce équitable et la justice sociale en plus des préoccupations environnementales et des aspects culturels.

6.5 Systèmes et procédures de gestion documentés

Pour qu'un système de garantie biologique soit transparent et fournisse un service cohérent et équitable, les systèmes et les procédures du SPG doivent être documentés. La profondeur et la complexité de cette documentation peuvent varier selon les SPG et peut évoluer au cours du temps. Comme dans tout système de garantie de la qualité, on s'attend à une amélioration continue du fait des leçons apprises et de l'expérience acquise par l'organisation. Il est préférable de démarrer avec quelque chose de basic, qui pourra être élaboré par la suite, plutôt que de ne pas démarrer du tout. Voir les détails des systèmes de gestion et des procédures des SPG « PGS Organic India », « OFNZ », « Ecovida » et « CNG » sur le site www.ifoam.org.

L'aspect principal est qu'il y ait un système en place et qu'il puisse être mesuré d'une façon objective et cohérente. Les devoirs des producteurs en matière de maintien de la documentation et des données concernant leur ferme peuvent varier et peut consister simplement en un dossier dans lequel les producteurs garderont les reçus de façon organisée. Dans certains cas, un leader du group peut prendre en charge le système d'archivage des membres de son groupe.

La documentation peut inclure :

- Le cahier des charges (le cahier des charges complet et aussi le résumé si besoin)
- Une base de données avec la liste des membres du groupe, leur statut, leurs productions, des détails sur chaque ferme, sur les cultures, sur l'historique des fermes, la taille des parcelles, etc. Il peut s'agir d'un plan de gestion ou d'une collection de données relatives à chaque ferme (qui peuvent être des documents écrits ou des vidéos comme c'est le cas

- en Inde).
- Le manuel opérationnel du SPG décrivant le processus d'adhésion, le processus de garantie biologique (les étapes pour obtenir le droit d'utilisation du label), les sanctions en cas de non-conformité, les rôles et responsabilités des acteurs clefs et un model de formulaires d'inspection de ferme.
- Des notes techniques à destination des conseillers.

6.6 Mécanismes pour vérifier la conformité des producteurs

Les mécanismes pour vérifier la conformité des producteurs au cahier des charges établi devraient stimuler activement la participation des acteurs, les encourager à coopérer et leur fournir des occasions d'améliorer leurs connaissances.

Ces mécanismes comprennent :

- Une description de la ferme et des activités de la ferme (plan de gestion) : il s'agit d'une déclaration des activités de la ferme qui prend la forme d'une description écrite par le producteur ou le technicien (au nom du producteur), ou d'un enregistrement audio décrivant ces activités et la façon dont le producteur prévoit de se conformer au cahier des charges et aux autres exigences du SPG. Ce processus est souvent perçu comme laborieux par les producteurs mais il est important car il les encourage à réfléchir aux spécificités du cahier des charges et donc à mieux le comprendre. En signant personnellement pour confirmer la validité de ces informations, ils s'engagent vis-à-vis du SPG et des autres acteurs.
- La déclaration du producteur : elle peut être combinée avec la description des activités, ou faire partie d'un processus séparé. La déclaration doit faire référence à un cahier des charges spécifique. Il s'agit d'une auto-déclaration, dans l'idéal faite devant un autre producteur qui la valide en tant que témoin, ou devant un groupe. L'approche de groupe est particulièrement utile lorsque les producteurs ne peuvent pas lire ni écrire. La déclaration de groupe peut servir à la fois d'engagement individuel et d'engagement collectif à suivre le cahier des charges et les procédures du SPG.
- Les visites mutuelles de ferme (ou « enquêtes » ou « inspections internes ») : ce processus fournit un mécanisme au travers duquel la conformité avec le cahier des charges et les critères du SPG peuvent être vérifiés par les autres producteurs. Il fournit aussi une occasion d'échanger des idées de sorte que chacun améliore sa connaissance du cahier des charges et se renseigne sur les pratiques agricoles des autres membres du groupe. Le produit de ce processus est un rapport d'enquête (daté et signé) qui rend compte des détails de ce qui a été observé et des éventuelles non-conformités. Dans le cas d'Ecovida, le processus requiert qu'au moins 3 personnes du SPG participent au processus d'enquête. OFMZ requiert que tous les membres d'un groupe local (soit 4 à

8 producteurs selon la taille du groupe) soient présents lors de l'inspection de chacun. Pour ses enquêtes annuelles, la fédération française nationale de Nature et Progrès a recours à une vingtaine d'enquêteurs "professionnels" (agriculteurs membres de N&P plus impliqués dans ce processus et compensés financièrement pour ce travail supplémentaire). La fédération essaie autant que possible d'envoyer l'enquêteur le plus compétent dans le système de production inspecté. De plus, cet enquêteur est en général accompagné d'un consommateur pour assurer la transparence du processus.

- Renforcement des capacités : des réunions et ateliers réguliers pour discuter des aspects techniques ou marketing sont un moyen utile pour développer les connaissances et la capacité collective des producteurs. Les producteurs expérimentés peuvent partager leurs connaissances et leur expérience avec les producteurs moins expérimentés. Il peut être utile de noter la présence des participants aux réunions et ateliers car cela peut être utilisé pour démontrer l'engagement des producteurs.
- Partage des responsabilités et renforcement de l'idée d'horizontalité à tous les niveaux d'un SPG : dans de nombreuses situations, les producteurs font partie d'un groupe ayant un représentant élu. Dans l'idéal, le rôle du représentant est assuré de manière rotative de façon à ce que chaque membre du groupe puisse accroître ses aptitudes et responsabilités liées à ce rôle.

6.7 Mécanismes pour l'appui aux agriculteurs

Il existe plusieurs moyens pour un SPG de fournir un appui à ses producteurs.

Faciliter l'accès au marché : le SPG, seul ou avec le soutien d'une ONG, peut faciliter l'accès au marché au travers d'activités telles que l'organisation d'un espace pour un marché de producteurs, la promotion d'un label auprès des consommateurs ou autres acheteurs ou encore la fourniture d'informations relatives au marché (prix, etc.). Pour des exemples concrets, consulter les informations disponibles sur le réseau Ecovida, au Brésil, et le Bryanston Organic Market, en Afrique du Sud.

Fournir des informations et un appui techniques : les producteurs peuvent aussi être aidés au travers de l'appui de conseillers techniques, de bulletins techniques, de visites de fermes, d'informations disponibles sur un site Internet, etc. Les producteurs seront plus ou moins aptes à tirer partie de ces ressources selon leur niveau d'alphabétisation ou d'éducation et leur accès aux médias dans leur ensemble. Pour les producteurs à faible niveau d'alphabétisation, il semble que des interactions régulières avec des conseillers techniques soient nécessaires.

6.8 Logos et labels

Le label (tampon officiel) est utilisé par un SPG pour fournir une approbation officielle des documents clefs tels que le certificat des producteurs. Les certificats sont généralement renouvelés chaque année et donc la période pendant laquelle le label est validé est en général notée sur le document. L'utilisation du label est contrôlée et gérée par des personnes spécialement désignées (par exemple, le comité de gestion du SPG).

Le logo a un objectif différent. Il est apposé sur les produits par le producteur et a pour objectif de renseigner le consommateur et de lui fournir une assurance que le produit est certifié. Le logo s'utilise en général conjointement avec le numéro ou code du producteur qui permet aux consommateurs d'identifier l'origine du produit s'ils le désirent. Le logo est particulièrement pertinent lorsque les producteurs et les consommateurs ne sont pas en contact direct, du fait de la distance. Dans ce cas, le logo devient « le visage » du producteur.



Exemples de logos de SPG

6.9 Des conséquences claires et définies à l'avance en cas de non-conformité

Il y aura toujours des circonstances où les producteurs ne sont pas capables ou n'arrivent pas à se conformer au cahier des charges et aux procédures du SPG. Dans la plupart des cas, il semble que ces non-conformités soient mineures en cela qu'elles concernent principalement le défi du maintien de la documentation. Cependant, dans certains cas, les non-conformités peuvent être plus sérieuses, comme par exemple l'utilisation délibérée d'un intrant interdit ou encore l'étiquetage frauduleux d'un produit. Il est donc logique que les conséquences en cas de non-conformité soient d'une gravité proportionnelle à celle de la non-conformité observée.

Il est important que, quelles que soient les conséquences, celles-ci :

- Aient été approuvées par les producteurs à l'avance. L'accord préalable des producteurs garantit leur niveau d'engagement et leur compréhension de ces conséquences.
- Soient documentées et présentées aux producteurs comme partie intégrante de leur engagement à se conformer au cahier des charges et procédures. Elles sont souvent incluses dans la déclaration des producteurs.

Ce n'est pas la peine de définir des conséquences pour les non-conformités si celles-ci ne sont

pas respectées par les acteurs.

Il est vital que les conséquences soient réalistes. Par exemple, lorsqu'une amende est imposée à un producteur, le montant de l'amende doit correspondre à la situation socio-économique et à la capacité du producteur à payer cette amende.

Lorsque les conséquences aux non-conformités sont appliquées :

- Elles doivent être attribuées de façon cohérente et sans faveurs spéciales.
- Leur processus d'attribution doit être transparent.
- Elles doivent être rendues publiques d'une manière appropriée par exemple sur un site Internet ou au travers d'une annonce publique.

7 LE RÔLE DES ENQUÊTES DANS LE PROCESSUS D'UN SPG

Un aspect significatif des SPG est la façon dont les producteurs peuvent être impliqués dans des inspections mutuelles de fermes. La première année, les producteurs n'ont pas encore développé leurs compétences en matière d'inspections mutuelles et le processus peut mettre les participants mal à l'aise sauf s'il existe un processus bien décrit, compris par tous les participants et incluant :

- Une documentation et des instructions rédigées en termes clairs,
- Une formation des participants avant de commencer,
- Un appui technique incluant la présence et la participation de conseillers lors des premières enquêtes et plus tard de façon régulière afin de donner confiance aux producteurs.

Les exemples de SPG décrits dans la publication "Systèmes de garantie participatifs – Etudes de cas" (publiée par IFOAM en 2005) possèdent chacun des modèles détaillés pour les enquêtes et la gestion des fermes. Ceux-ci peuvent être adoptés et adaptés à un nouveau SPG. Le processus d'enquête peut aussi être désigné sous les termes « d'inspections mutuelles » ou « inspections internes » ou encore de « visites de fermes ». Le langage utilisé est moins important que le processus lui-même qui doit refléter la nature participative des SPG en impliquant les producteurs et les autres acteurs dans ces enquêtes et dans le processus de décision qui s'en suit.

Il est important de rendre le processus facile à suivre et à comprendre.

- Le formulaire d'enquête doit limiter ou éviter les questions appelant des réponses subjectives.
- Le formulaire peut être systématisé en numérotant les questions et en y apposant des références à certains points spécifiques du cahier des charges ou du plan de gestion de la ferme. Ceci aide les participants à suivre logiquement les questions et à se préoccuper de la façon dont le cahier des charges est appliqué. Ainsi, lorsqu'une non-conformité est observée, on peut s'en référer au point spécifique du cahier des charges.

Un formulaire bien rédigé aidera les participants à développer leur compréhension du cahier des charges et à harmoniser le processus. Il aidera aussi à limiter la part de subjectivité (interprétation individuelle du cahier des charges et des principes de la bio) qui peut compliquer le processus d'enquête. Le formulaire aidera aussi à limiter l'influence de certaines personnes pouvant essayer de contrôler le processus d'inspection.

Pour évaluer le statut d'une exploitation à un moment donné, il est nécessaire d'avoir un point de référence à partir duquel mesurer les changements survenant au cours du temps. Le plan de gestion de la ferme remplit généralement ce rôle. Ce plan décrit l'utilisation de l'espace et les activités sur une ferme et prévoit aussi les développements futurs. Le plan de gestion peut être élaboré par le producteur ou par un technicien au nom du producteur.

Le plan de gestion remplit plusieurs fonctions. Il fournit :

- Une description de la ferme (historique et pratiques de gestion),
- Un point de référence pour mesurer les changements survenant au cours du temps sur la ferme et est souvent vérifié pendant le processus d'inspections mutuelles.
- Un engagement écrit, ou dans certains cas oral, du producteur.

Lorsqu'il n'existe pas de plan de gestion, le formulaire d'enquête (rempli) peut servir à accumuler de l'information concernant la ferme au cours du temps.

8 LES FRAIS D'ADHÉSION

Un des objectifs clefs des SPG est de limiter les frais d'adhésion au minimum. Il y aura toujours des coûts liés à la mise en oeuvre du SPG mais c'est aux acteurs du SPG de décider si les producteurs doivent ou non payer des frais d'adhésion. Pour financer ses coûts de fonctionnement, le SPG peut aussi avoir recours à des subventions du gouvernement, des donations de certains membres, le soutien d'une ONG ou l'implication de volontaires.

Quelle que soit la source du financement, les coûts de fonctionnement du SPG doivent être identifiés dès le départ, car la durabilité et le succès du SPG dépendent de la disponibilité des fonds pour financer son infrastructure, son fonctionnement et sa croissance. Si les producteurs vont être amenés à payer pour les coûts de fonctionnement du SPG, il est nécessaire de les impliquer dans la discussion dès le départ.

9 TABLE 1 : RÉSUMÉ DES DÉTAILS DE BASE DE 4 SPG

	Ecovida	OFNZ	PGS Organic India	CNG
Pays	<i>Brésil</i>	<i>Nouvelle-Zélande</i>	<i>Inde</i>	<i>Etats-Unis</i>
Année de démarrage	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2007</i>	<i>2002</i>
Cahier des charges	<i>Décret n. 007</i>	<i>Adapté de BIO-GRO NZ (organisme certificateur accrédité par IFOAM)</i>	<i>Cahier des charges national pour les produits biologiques</i>	<i>USDA (Cahier des charges national des Etats-Unis)</i>
Label /logo	<i>Label Ecovida et logo du réseau Ecovida</i>	<i>Logo d'OFNZ</i>	<i>logo « PGS Organic »</i>	<i>Label de Certified Naturally Grown</i>
Marchés	<i>National et pays voisins</i>	<i>National</i>	<i>National</i>	<i>National</i>
Site Internet	<i>www.centroecologico.org.br</i>	<i>www.ofnz.org www.organicnz.pl.net</i>	<i>www.pgsorganicindia.in</i>	<i>www.naturallygrown.org</i>
Reconnaissance gouvernementale des SPG	<i>Oui, au niveau de la province</i>	<i>Toléré mais pas officiellement reconnu</i>	<i>Toléré mais pas officiellement reconnu</i>	
Documents clefs	<i>Le manuel de formation d'Ecovida, comprenant : Adhésion des producteurs (plan de gestion) Recommandations techniques Les règles de la production biologique Obtention du label Utilisation du label et du logo Rôle du comité d'éthique</i>	<i>Formulaires d'adhésion (y compris le plan de gestion) Cahier des charges de OFNZ Manuel opérationnel de OFNZ Formulaire d'enquêtes Instructions à destination des responsables de la certification</i>	<i>Cahier des charges biologique simplifié Déclaration des producteurs Comment former un groupe local Formulaire d'enquêtes Instructions pour le maintien de la documentation du groupe local</i>	<i>Dossier d'adhésion des producteurs Déclarations (affidavit) des producteurs Instructions techniques et cahier des charges pour les maraîchers, les éleveurs et les apiculteurs Guide d'inspection Rapport des inspecteurs</i>
Méthode d'adhésion	<i>Par demande écrite</i>	<i>Par demande écrite</i>	<i>Par demande écrite</i>	<i>Site Internet interactif, adhésion directe en ligne</i>
Structure organisationnelle	<i>Organes régionaux reliés entre eux par le réseau Ecovida</i>	<i>Supervision par le conseil national mais responsabilités quotidiennes décentralisées au niveau des régions</i>	<i>Supervision par le « PGS Organic India Council » national mais responsabilités quotidiennes décentralisées au niveau des conseils de régions</i>	<i>Les responsabilités sont assurées par le siège, avec un administrateur à temps partiel. Tendance à déléguer les responsabilités au niveau régional.</i>

Remarque : le model Indien décrit dans ce tableau n'est pas le même SPG que celui (de la fondation Keystone) décrit dans la publication IFOAM SPG – Etudes de cas. Depuis la publication de cet ouvrage, le SPG de la fondation Keystone a rejoint le groupe du SPG Indien et est en train d'adopter le processus du « PGS Organic India Council », basé sur le model décrit ci-dessus.

10 LEÇONS APPRISSES ET RÉFLEXIONS

Les commentaires suivants sont tirés de réflexions reçues de certains SPG en réponse à la question « Depuis le démarrage de votre SPG, quels ont été les changements clefs et quelles leçons en avez-vous tirées? »

- Dès le départ, impliquez autant d'acteurs que possible. Le processus pourra être lent et les commentaires négatifs, mais prêtez-y attention car il arrive souvent que des gens opposés au départ deviennent par la suite des sympathisants.
- Planifiez la croissance de l'organisation et son indépendance et sa durabilité financières. Au début, l'organisation se développera sur la base du volontariat, mais au bout d'un moment, les volontaires s'essouffleront et il faudra alors être en mesure de payer les personnes clefs afin d'entretenir le dynamisme de l'organisation.
- Souvent, les personnes démarrant des choses nouvelles (comme un SPG) ne sont pas les personnes qui les gèrent une fois qu'elles sont établies. Soyez-en conscients et amenez de nouvelles personnes ayant les compétences appropriées à rejoindre l'organisation.
- Les producteurs sont des gens très occupés et souvent réticents à remplir la documentation. Réduisez la documentation au minimum, soyez patient et encouragez-les.
- Avec la croissance du SPG, de nouvelles régions rejoindront l'organisation et amèneront des idées nouvelles et des approches différentes. Il est vital que cette diversité d'idées et d'approches soit acceptée, reconnue et prise en compte.
- Au début, il y aura sûrement des doutes sur la façon dont les consommateurs percevront le SPG. Cependant, pour OFNZ, ceci n'a pas été le cas. Dès que les consommateurs ont vu les produits et le logo, ils ont rapidement commencé à sélectionner les produits OFNZ et le SPG est maintenant reconnu comme garantie biologique sérieuse dans tout le pays.
- Il est important d'avoir un nombre suffisant de membres pour pouvoir partager les responsabilités et répartir les coûts.

RÉFÉRENCES

Notes de l'auteur au cours d'une visite de terrain à Bode La Chem Chem (un nouveau SPG) en Tanzanie en 2007.

Documents fournis par le Bryanstone Organic Market South Africa, et les SPG au Kenya (KOAN), en Tanzanie (TOAN) et en Ouganda (NOGAMU)

Les systèmes de garantie participatifs – 4 Etudes de cas, publié par IFOAM en 2006

Manuels sur les SPG et autres documents sur les SPG disponibles sur le site Internet d'IFOAM (notamment le manuel d'Ecovida, le rapport IFOAM sur les SPG en Afrique de l'Est, par Gunnar Rundgren)

International Workshop on Alternative Certification. Rio Grande do Sul. Brazil, 2004

India National Workshop for PGS. Goa, India. June 2006

East African PGS Workshop. Arusha, Tanzania. April 2007

Ces publications et plusieurs autres sont accessibles sur le site Internet d'IFOAM, soit dans la section sur les SPG, soit dans la section "Bookstore".



INTERNATIONAL FEDERATION OF
ORGANIC AGRICULTURE MOVEMENTS